



LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'UNE PARTIE DANS LE CADRE D'UN ACTE



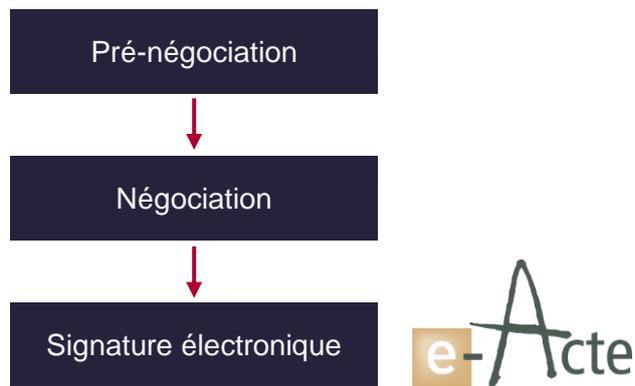
Version 1.1, dernière modification le 10 juillet 2018

Un guide, pour qui, pourquoi ?

Vous devez signer électroniquement un acte d'avocat en tant que partie.

Après la phase de négociation d'un acte vient la signature de celui-ci, en présence des parties et avocats concernés. Le Conseil national des barreaux met à votre disposition eActe, une plateforme de signature électronique présentant un certain nombre d'avantages par rapport à la signature manuscrite.

Ce guide vous indique, pas-à-pas, la procédure à suivre pour signer un acte sur eActe (que ce soit une convention d'honoraires, un acte d'avocat ou une procédure participative) en tant que partie.



Allons-y !

Sommaire

La signature électronique en 4 questions/réponses	3
Les pré-requis à la signature électronique	5
La signature à distance	6
La signature en présentiel sur tablette numérique.....	10
Après la signature électronique de l'acte.....	14

Qui sommes-nous ?

Le Conseil national des barreaux (CNB) est l'institution nationale qui aide et protège la profession d'avocat. À ce titre et entre autres, le CNB met à disposition des avocats et des justiciables des outils numériques pour les accompagner dans leurs démarches juridiques. Plus d'infos : www.cnb.avocat.fr

La signature électronique en 4 questions/réponses



Qu'est-ce que la signature électronique ?

La même chose qu'une signature manuscrite, mais sur un support numérique.

Tout comme une signature manuscrite, une signature électronique a pour seul objectif de démontrer à un tiers qu'un document a été approuvé par une personne identifiée.

Lorsque l'on signe un document de manière électronique, un « certificat de signature » est apposé sur le document. C'est ce « certificat » confirmant votre identité qui matérialise votre acceptation.



La signature électronique a-t-elle une valeur légale ?

Oui tout à fait.

Une directive européenne puis la loi française ont officialisé la valeur de la signature électronique, qui est aujourd'hui au même niveau que la signature manuscrite apposée sur support papier.



La signature électronique est-elle visible ?

Non et oui.

Non, car la signature électronique n'est pas à proprement visible, contrairement à la signature manuscrite, car elle n'a pas de représentation graphique.

Il s'agit en effet d'une « trace » informatique rattachée à un document donné (généralement un PDF) et certifiant l'identité du signataire. La plupart des logiciels de lecture (comme Adobe Reader) permettent de consulter les informations de cette signature électronique.

Oui, car sur la plateforme eActe, la signature électronique est accompagnée d'une représentation graphique. Cette dernière n'a pas de valeur en soi mais permet un support visuel, qui sera reproduit sur la dernière page de l'acte.



Pourquoi privilégier la signature électronique ?

Car la signature électronique présente de nombreux avantages.

En plus d'être reconnue par la loi, la signature électronique présente un certain nombre d'avantages par rapport à la signature manuscrite, présentés sur la page suivante.

Des économies...



...de papier

L'impression de l'acte devient superflue



...de déplacement

Grâce au numérique, signez d'où vous êtes



...de temps

La signature est immédiate, sur toutes les pages de l'acte



...d'espace

L'acte est stocké sur un ordinateur, un cloud, un disque dur, etc.

Un acte...

Unique

Tous les exemplaires numériques de l'acte signé électroniquement sont des originaux.

Simple

La signature électronique s'applique à toutes les pages de votre acte en un clic.

Sécurisé

La plateforme eActe assure un archivage sous un très haut degré de sécurité, dans des serveurs français.

Infalsifiable

Dès que le document est modifié, les signatures électroniques de tous les signataires disparaissent.

Pérenne

La plateforme eActe convertit vos actes en PDFa, format qui garantit que l'acte sera consultable en l'état à travers le temps.

Les prérequis à la signature électronique

Afin d'assurer la validité de la signature électronique, deux étapes, rapides mais essentielles, sont à passer.

1. Décliner votre identité

Dans le cadre d'un acte d'avocat, votre avocat se doit de vérifier votre identité afin de s'assurer que votre signature n'est pas falsifiée.

Dans le cadre d'une signature électronique, cette démarche est d'autant plus déterminante du fait que vos informations d'identité seront définitivement intégrées dans le certificat de signature électronique rattaché à l'acte d'avocat numérique.

Voici ce que vous devrez fournir à votre avocat selon le cas :

Vous êtes une personne physique	Vous intervenez pour le compte d'une personne morale
Nom, prénom, date de naissance	Dénomination de la société, SIREN, représentant
Copie d'une pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport)	Copie d'une pièce d'identité du représentant et attestation de délégation de pouvoir
Suivant la nature de l'acte à réaliser, tout autre document renforçant votre identification (ex : justificatif de domicile)	Documents permettant l'identification de la société (extrait KBIS, avis SIREN, etc.)

2. Fournir vos coordonnées numériques personnelles

À des fins de sécurité, l'accès à la signature électronique d'un acte n'est possible qu'après une authentification forte, dite « à double facteurs ». Vous recevrez un e-mail vous invitant à signer l'acte. Ceci se fera après avoir confirmé que vous êtes bien le signataire grâce à un code envoyé par SMS (de la même manière que lors d'un achat sur Internet).

Il est donc nécessaire de communiquer à votre avocat :

- votre adresse e-mail personnelle : vous y recevrez l'invitation à signer votre acte, ainsi que des informations sur la progression de la procédure ;
- votre numéro de mobile personnel : le code d'authentification y sera envoyé pour l'authentification préalable à la signature électronique.

Il est indispensable que ces informations soient strictement personnelles. En effet, votre acte peut contenir des éléments personnels et confidentiels et la signature électronique vous engage autant qu'une signature manuscrite. Il est donc important que **vous ayez le contrôle exclusif de votre adresse e-mail ainsi que de votre numéro de téléphone.**

La signature à distance

Si, pour une quelconque raison, vous ne pouvez vous rendre au cabinet de votre avocat pour une signature en présentiel, il vous est possible de signer à distance depuis n'importe quel ordinateur (ou tablette ou smartphone) connecté à Internet ainsi qu'avec un accès à vos e-mails depuis l'adresse que vous avez communiquée à votre avocat.

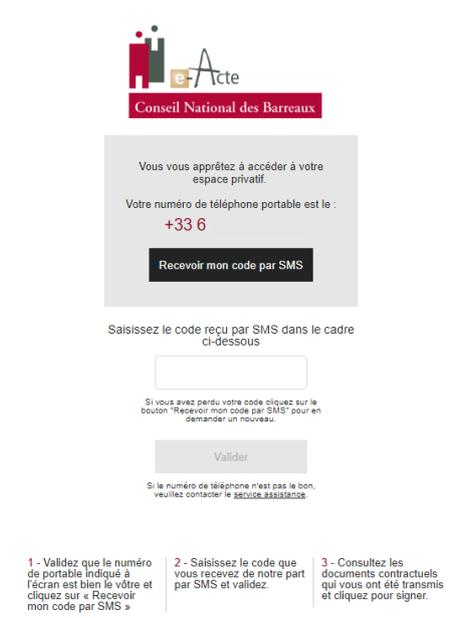
Phase 1 : l'accès à l'espace sécurisé

Votre avocat lance la procédure de signature électronique. Lorsque c'est à votre tour de signer, vous recevez une notification par e-mail, qui vous invite, via un lien, à vous connecter à l'espace sécurisé de l'acte.

Phase 2 : la connexion à l'espace sécurisé

Votre numéro de téléphone, que vous aurez préalablement fourni à votre avocat, s'affiche.

La plateforme envoie à ce numéro un code SMS (valable une seule fois) que vous devez taper dans la zone dédiée afin d'avoir accès à la page de signature en cliquant sur « Valider ».

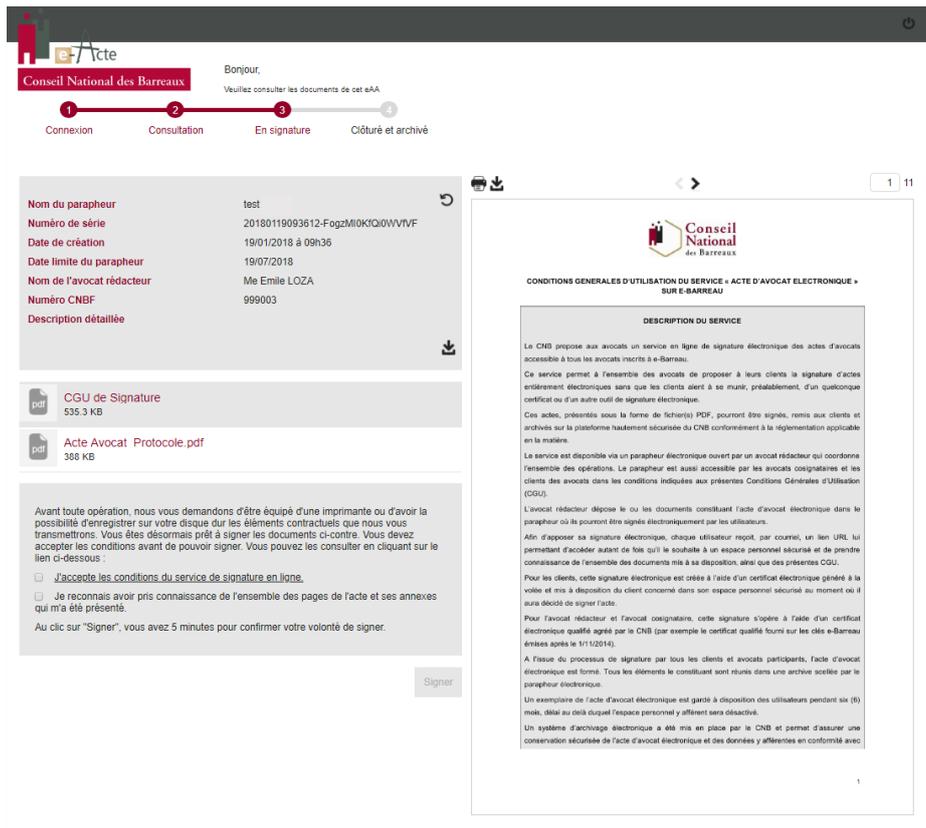


The screenshot shows a web interface for the 'eActe' platform, part of the 'Conseil National des Barreaux'. The page is titled 'Vous vous apprêtez à accéder à votre espace privatif.' and displays the user's mobile number as '+33 6'. A prominent button labeled 'Recevoir mon code par SMS' is visible. Below this, there is a text input field for the received code, followed by a 'Valider' button. A small note indicates that if the code is lost, the user should click the 'Recevoir mon code par SMS' button again. At the bottom, a footer provides three steps: 1. Validate the number, 2. Enter the code, and 3. Consult the documents and click to sign.

Phase 3 : la consultation des composants de l'acte

Une fois sur la plateforme, vous trouverez les documents suivants, à signer électroniquement :

- les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme eActe : comme pour tout logiciel, vous devez accepter les termes des conditions d'utilisation, à signer électroniquement en plus de cocher la case attestant de votre acceptation ;
- l'acte en lui-même ;
- les éventuelles annexes, si séparées de l'acte.



Bonjour,
Veuillez consulter les documents de cet eAA

1 Connexion 2 Consultation 3 En signature 4 Clôturé et archivé

Nom du parapheur: test
 Numéro de série: 20180119093612-FogzMi0KIQi0VVVF
 Date de création: 19/01/2018 à 09h36
 Date limite du parapheur: 19/07/2018
 Nom de l'avocat rédacteur: Me Emile LOZA
 Numéro CNBF: 999003
 Description détaillée

pdf CGU de Signature 535.3 KB
 pdf Acte Avocat Protocole.pdf 388 KB

Avant toute opération, nous vous demandons d'être équipé d'une imprimante ou d'avoir la possibilité d'enregistrer sur votre disque dur les éléments contractuels que nous vous transmettrons. Vous êtes désormais prêt à signer les documents ci-contre. Vous devez accepter les conditions avant de pouvoir signer. Vous pouvez les consulter en cliquant sur le lien ci-dessous :

J'accepte les conditions du service de signature en ligne.
 Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des pages de l'acte et ses annexes qui m'a été présenté.
 Au clic sur "Signer", vous avez 5 minutes pour confirmer votre volonté de signer.

Signer

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE « ACTE D'AVOCAT ELECTRONIQUE » SUR E-BARREAU
DESCRIPTION DU SERVICE
 Le CNB propose aux avocats un service en ligne de signature électronique des actes d'avocats accessible à tous les avocats inscrits à e-Barreau.
 Ce service permet à l'ensemble des avocats de proposer à leurs clients la signature d'actes entièrement électroniques sans que les clients aient à se munir, préalablement, d'un quelconque certificat ou d'un autre outil de signature électronique.
 Ces actes, présentés sous la forme de fichiers PDF, pourront être signés, remis aux clients et archivés sur la plateforme sécurisée du CNB conformément à la réglementation applicable en la matière.
 Le service est disponible via un parapheur électronique ouvert par un avocat rédacteur qui coordonne l'ensemble des opérations. Le parapheur est aussi accessible par les avocats cosignataires et les clients des avocats dans les conditions indiquées aux présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU).
 L'avocat rédacteur dépose le ou les documents constituant l'acte d'avocat électronique dans le parapheur où ils pourront être signés électroniquement par les utilisateurs.
 Afin d'apposer sa signature électronique, chaque utilisateur reçoit, par courriel, un lien URL lui permettant d'accéder autant de fois qu'il le souhaite à un espace personnel sécurisé et de prendre connaissance de l'ensemble des documents mis à sa disposition, ainsi que des présentes CGU.
 Pour les clients, cette signature électronique est créée à l'aide d'un certificat électronique généré à la volée et mis à disposition du client concerné dans son espace personnel sécurisé au moment où il aura décidé de signer l'acte.
 Pour l'avocat rédacteur et l'avocat cosignataire, cette signature s'opère à l'aide d'un certificat électronique qualifié agréé par le CNB (par exemple le certificat qualifié fourni sur les clés e-Barreau émises après le 1^{er}1/2014).
 A l'issue du processus de signature par tous les clients et avocats participants, l'acte d'avocat électronique est formé. Tous les éléments le constituant sont réunis dans une archive scellée par le parapheur électronique.
 Un exemplaire de l'acte d'avocat électronique est gardé à disposition des utilisateurs pendant six (6) mois, délai au delà duquel l'espace personnel et afférent sera désactivé.
 Un système d'archivage électronique a été mis en place par le CNB et permet d'assurer une conservation sécurisée de l'acte d'avocat électronique et des données y afférentes en conformité avec

En cliquant sur un document dans la liste de gauche, vous pouvez en voir le contenu et ainsi vérifier que cela corresponde bien à l'acte attendu.

Votre avocat peut avoir activé une option vous obligeant à lire toutes les pages avant signature, auquel cas il vous faut parcourir toutes les pages de chaque document (dont les CGU) afin d'accéder à l'option de signature.

Phase 4 : le lancement du processus de signature électronique

Après la consultation des documents vient le processus de signature à proprement parler.

En bas de la liste des documents, vous trouverez deux cases à cocher :

- « J'accepte les conditions du service de signature en ligne » : vous acceptez le contenu des Conditions Générales d'Utilisation qui vous a été présenté.
- « Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des pages de l'acte et ses annexes qui m'ont été présentées » : vous êtes d'accord avec le contenu de l'acte et reconnaissez avoir été pleinement éclairé(e) et informé(e) par votre avocat.

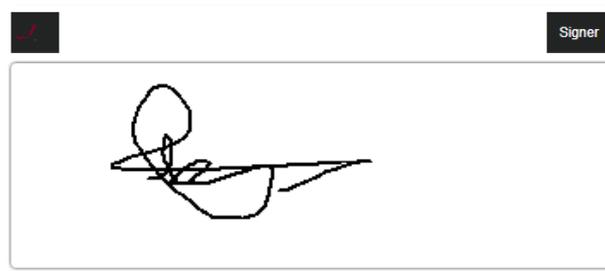
Avant toute opération, nous vous demandons d'être équipé d'une imprimante ou d'avoir la possibilité d'enregistrer sur votre disque dur les éléments contractuels que nous vous transmettrons. Vous êtes désormais prêt à signer les documents ci-contre. Vous devez accepter les conditions avant de pouvoir signer. Vous pouvez les consulter en cliquant sur le lien ci-dessous :

J'accepte les conditions du service de signature en ligne.
 Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des pages de l'acte et ses annexes qui m'a été présenté.
 Au clic sur "Signer", vous avez 5 minutes pour confirmer votre volonté de signer.

À ce stade, les discussions préalables à la signature de l'acte avec votre avocat devraient avoir couvert la quasi-totalité des points qui vous semblent flous. Cependant, **la signature électronique vous engageant autant qu'une signature manuscrite, il est primordial d'avoir été pleinement informé et conseillé.**

Une fois les deux cases cochées, vous pouvez, si vous le souhaitez, créer une représentation graphique de votre signature en cliquant sur le bouton  et en dessinant avec votre doigt (si vous êtes équipé(e) d'un support tactile) ou à la souris votre signature dans le cadre prévu à cet effet.

Cette représentation graphique, facultative, n'a aucune valeur légale. Elle permet simplement de compléter visuellement la page de signatures en fin de document.



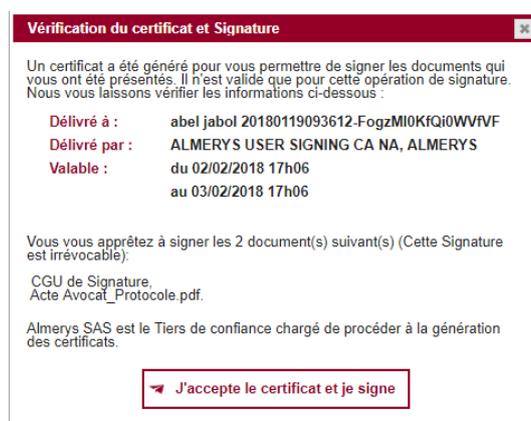
Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre dessin, vous pouvez l'effacer en cliquant à nouveau sur le bouton  et recommencer.

Une fois les deux cases cochées et la représentation graphique de votre signature dessinée, cliquez sur le bouton « Signer » en bas de l'écran.

Phase 5 : la signature électronique de l'acte

La plateforme eActe génère ensuite un « certificat de signature » unique, intégrant les informations sur votre identité que vous avez transmises à votre avocat. Il est créé pour vous, exclusivement pour l'acte en cours de signature et est valable 24h.

Soyez rassuré(e), si vous ne signez pas dans ce délai, la plateforme générera un nouveau certificat lorsque vous vous reconnecterez à l'espace sécurisé en suivant les étapes depuis le début.



Enfin, cliquez sur « J'accepte le certificat et je signe » en bas de page. La signature électronique s'applique sur toutes les pages de tous les documents.

Phase 6 : la confirmation de la signature électronique

Après signature de l'acte, vous recevez un e-mail de confirmation.



Il est à noter que votre signature ne sera pas visible tant que toutes les parties et tous les avocats n'auront pas eux-mêmes signé, rendant ainsi impossible l'utilisation de l'acte partiellement signé.

Félicitations pour l'économie de temps et de papier que vous venez de réaliser !

La signature en présentiel sur tablette numérique

Si votre avocat vous le propose, vous pouvez effectuer la signature de l'acte en présentiel dans son cabinet, via une tablette numérique.

Phase 1 : l'accès à l'espace sécurisé

Sur la plateforme eActe, votre avocat clique sur le bouton « Donner accès à l'espace privé ». Un code QR s'affiche alors sur l'écran du PC.



Il vous faut « flasher » ce code depuis la tablette numérique que votre avocat mettra à votre disposition.



Une fois le code « flashé », la tablette vous redirige vers la page de connexion.

Phase 2 : la connexion à l'espace sécurisé

Votre identité et le numéro de téléphone que vous aurez préalablement fourni à votre avocat s'affichent.

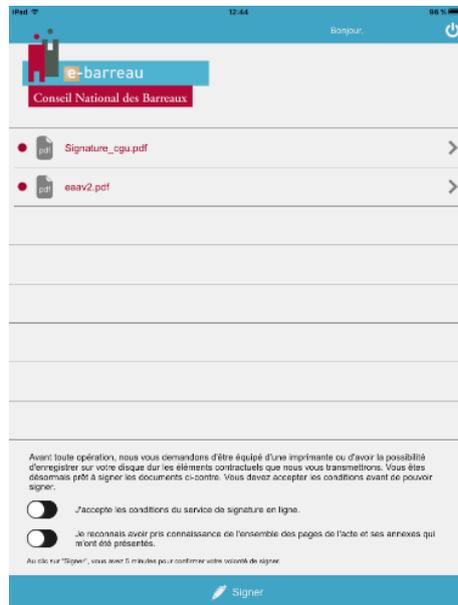
La plateforme envoie à ce numéro un code SMS (valable une seule fois) que vous devez taper dans la zone dédiée afin d'avoir accès à la page de signature en cliquant sur « Valider ».



Phase 3 : la consultation des composants de l'acte

Une fois sur la plateforme, vous trouverez les documents suivants, à signer électroniquement :

- les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme eActe : comme pour tout logiciel, vous devez accepter les termes des conditions d'utilisation, à signer électroniquement en plus de cocher la case attestant de votre acceptation ;
- l'acte en lui-même ;
- les éventuelles annexes, si séparées de l'acte.



En cliquant sur un document dans la liste vous pouvez en voir le contenu et ainsi vérifier que cela corresponde bien à l'acte attendu. Pour revenir ensuite à la liste des documents à signer, cliquez simplement sur « Ok ».

Votre avocat peut avoir activé une option vous obligeant à lire toutes les pages avant signature, auquel cas il vous faut parcourir toutes les pages de chaque document (dont les CGU) afin d'accéder à l'option de signature.



Phase 4 : le lancement du processus de signature électronique

Après la consultation des documents vient le processus de signature à proprement parler.

En bas de la liste des documents, vous trouverez deux cases à cocher :

- « J'accepte les conditions du service de signature en ligne » : vous acceptez le contenu des Conditions Générales d'Utilisation qui vous a été présenté.
- « Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des pages de l'acte et ses annexes qui m'ont été présentées » : vous êtes d'accord avec le contenu de l'acte et reconnaissez avoir été pleinement éclairé(e) et informé(e) par votre avocat.



À ce stade, les discussions préalables à la signature de l'acte avec votre avocat devraient avoir couvert la quasi-totalité des points qui vous semblent flous. Cependant, **la signature électronique vous engageant autant qu'une signature manuscrite, il est primordial d'avoir été pleinement informé et conseillé.**

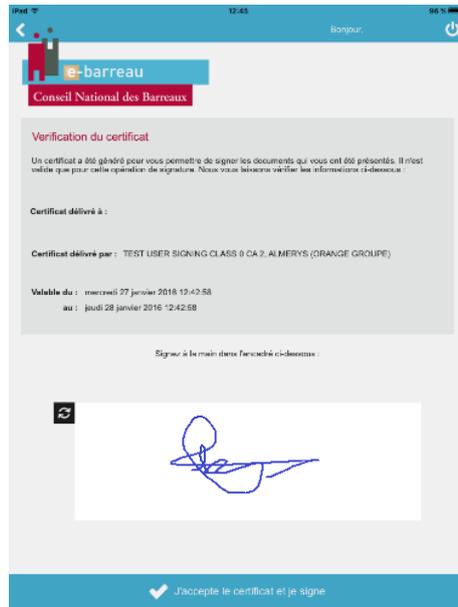
Une fois les deux cases cochées, cliquez sur le bouton « Signer » en bas de l'écran.

Phase 5 : la signature électronique de l'acte

La plateforme eActe génère un « certificat de signature » unique, intégrant les informations sur votre identité que vous avez transmises à votre avocat. Il est créé pour vous, exclusivement pour l'acte en cours de signature et est valable 24h.

Soyez rassuré(e), si vous ne signez pas dans ce délai, la plateforme générera un nouveau certificat lorsque vous vous reconnecterez à l'espace sécurisé en suivant les étapes depuis le début.

Dans la zone inférieure de l'écran, vous avez la possibilité d'apposer une représentation visuelle de votre signature (faite au doigt ou au stylet sur la tablette numérique) dans le cadre prévu à cet effet. Cette représentation, facultative, n'a aucune valeur légale. Elle permet simplement de compléter visuellement la page de signatures en fin de document.



Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre dessin, vous pouvez l'effacer en cliquant sur le bouton  et recommencer.

Enfin, cliquez sur « J'accepte le certificat et je signe » en bas de page. La signature électronique s'applique sur toutes les pages de tous les documents.

Phase 6 : la confirmation de la signature électronique

Après signature de l'acte, vous recevez un e-mail de confirmation.

Il est à noter que votre signature ne sera pas visible tant que toutes les parties et tous les avocats n'auront pas eux-mêmes signé, rendant ainsi impossible l'utilisation de l'acte partiellement signé.

Félicitations pour l'économie de temps et de papier que vous venez de réaliser !

Après la signature électronique de l'acte

Une fois toutes les signatures électroniques effectuées, vous recevez un nouvel e-mail qui vous invite à vous reconnecter à l'espace sécurisé pour, cette fois, consulter l'acte signé par tous les signataires. Il est disponible sur l'espace sécurisé pour une durée de 6 mois à partir de la date de la dernière signature.

Nous vous invitons à le télécharger pour le stocker vous-même. N'hésitez pas à en stocker différents exemplaires sur différents supports numériques : pour rappel, tous les exemplaires ainsi stockés sont des originaux.

Pour les Actes d'avocat et les Procédures Participatives, un exemplaire de l'acte signé est aussi conservé dans l'espace d'archivage probatoire et sécurisé de chaque avocat ayant contresigné l'acte. Si vous n'avez pas réussi à télécharger un exemplaire de l'acte dans les 6 mois de mise à disposition, votre avocat pourra toujours vous en transmettre un nouvel exemplaire original.


Acte d'Avocat électronique

Identifiant unique de l'Acte :

Type d'acte : Fonds de commerce

Nombre de page(s) signée(s) au total : 2 dont 1 page(s) de signature

<p>Scellé par le Conseil National des Barreaux Le 09/04/2018 à 11:20 CEST</p> <p>serialNumber <input type="text"/></p>	<p>Signé par Le 09/04/2018 à 11:27 CEST</p> <p>serialNumber <input type="text"/></p> 
<p>Signé par En représentation de Le 09/04/2018 à 11:24 CEST</p> <p>serialNumber <input type="text"/></p>	<p>Contre-signé par Le 09/04/2018 à 11:31 CEST</p> <p>serialNumber <input type="text"/></p>

Document original électronique sécurisé et signé sur le service eActe du Conseil National des Barreaux sous le contrôle d'avocats inscrits à un Barreau Français


Conseil National des Barreaux